

# Révision de l'aménagement forestier de la commune de Danjoutin

Réunion de concertation de finalisation de la révision

01/07/2024



# Aperçu de la présentation

## Objet

Examen des objectifs retenus pour l'aménagement, du bilan financier et approbation du document de gestion

## Sommaire

Présentation du document de gestion

Objectifs retenus

Programme d'actions

Bilan financier

**REPONSE AUX QUESTIONS  
EVENTUELLES**



# Présentation générale du contenu de l'aménagement





SEIGNOBOS Emma ONF

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

# AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE DANJOUTIN

### 2024 - 2043

Identifiant d'aménagement : A042022F

Département : Territoire de Belfort (90)

Surface retenue pour la gestion : 126,18 ha

Altitudes extrêmes : 350 m - 400m

Schéma régional d'aménagement : Franche-Comté



1

## Révision de l'aménagement de la forêt communale de Danjoutin – Réunion de concertation du 01/07/2024

# NOTE DE PRESENTATION AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE DANJOUTIN 2024 - 2043

### LE CONTEXTE

D'une surface totale de 126ha 18a 34ca, la forêt communale de Danjoutin est située entre 350 et 400 m d'altitude et est morcelée en plusieurs cantons uniquement sur le territoire de la commune de Danjoutin :  
Le Bosmont regroupe les parcelles 1 à 10 (en partie) et 21 à l'est de la ville ;  
Le Pâquis correspond à une partie de la parcelle 10 au sud de la ville ;  
Le Grand bois regroupe les parcelles de la 11 (en partie) à la 16 au sud-ouest de la ville ;  
La parcelle 11 (partie) se situe au sud de la ville entre l'autoroute A30 et la Z.A.C des Prés ;  
Le Chénôis correspond à la parcelle 20 à l'ouest de la commune.  
De manière générale, la forêt communale de Danjoutin se situe en plein cœur de l'agglomération belfortaine. La forêt fait l'objet de plusieurs concessions (emprises de lignes électriques, gazoduc, conduites d'eau, ...). Tous les cantons sont plutôt bien desservis par un réseau de routes et pistes en état satisfaisant. Des travaux d'améliorations de la desserte sont envisagés sur les cantons du Grand Bois et du Chénôis et de manière moins prioritaire sur le canton du Bosmont. La forêt est en partie concernée par le schéma directeur de desserte forestière « Grands bois de Mércure à Besnoncourt » élaboré en 2011. Seules les parcelles de Bosmont et du Pâquis sont concernées. L'implantation d'habitations à proximité immédiate de la forêt, ainsi que la présence de routes très fréquentées et d'autoroute la traversant ou la longeant, innervent une importance accrue à son aspect paysager.

Les massifs forestiers sont globalement issus de boisements anciens. Les cantons est reposent sur des calcaires de l'Oxfordien impliquant des potentiels de productions faibles à élevés et les cantons ouest reposent sur des placages limoneux profonds impliquant des sols de fertilité élevées à très élevées très sensibles au tassement. Les peuplements sont quasi exclusivement constitués de feuillus avec une dominance marquée de chêne sessile, de hêtre, de charme et de chêne pédonculé. Les autres feuillus nobles, non nobles et résineux apportent de la diversité. Cette forêt est globalement vieillie et en cours de renouvellement. D'importants dépérissements sont constatés sur les hêtres et les résineux.

La forêt communale de Danjoutin est au cœur de changements climatiques rapides qui la rendent vulnérable. Le climat sera sensiblement différent des l'horizon 2050 de celui connu actuellement. Quel que soit le scénario climatique retenu, la forte augmentation du déficit hydrique deviendra le principal facteur de stress des arbres auquel d'autres contraintes pourront s'ajouter (attaques de parasites, tempêtes, ...).

### LES PRINCIPAUX ENJEUX ET CONTRAINTES AYANT UN IMPACT SUR LA GESTION DE LA FORÊT

La forêt communale de Danjoutin respecte le principe de multifonctionnalité et est caractérisée par trois enjeux majeurs :

**Fonction de production :** Avec une production moyenne estimée par le précédent aménagement à 4 m<sup>3</sup>/ha/an, la forêt se situe globalement dans un enjeu moyen de production ligneuse. Au vu de la potentialité des stations forestières, les enjeux sont les suivants :

Sans objet sur 10,06 ha (lot de sénescence, libre évolution sur stations à très faible potentiel de production et zones anthropisées) ; Faible sur 12,06 ha ; Moyen sur 25,53 ha ; Fort sur 78,00 ha.

**Fonction écologique :** La forêt est concernée par une ZNIEFF de type I sur le canton du Bosmont.

L'intégralité des habitats associés aux stations de la forêt communale de Danjoutin est d'intérêt communautaire. Les stations les plus proches de la Savoureuse en parcelle 10 et les plus alimentées en eau en parcelle 20 représentent néanmoins des écosystèmes plus particuliers à protéger.

**Fonction sociale :** Hormis le site archéologique des Basses Perches en parcelle 11, la forêt n'est concernée par aucun statut réglementaire relatif à la fonction sociale. Celle-ci présente majoritairement un enjeu de préservation du paysage et du cadre de vie. L'accueil du public se concentre sur les itinéraires balisés ou non et les routes forestières. Les cantons du Pâquis et du Bosmont sont les plus concernés.

Les niveaux de fréquentation et de visibilité externe sont reconnus sur l'ensemble de la forêt. Il est rappelé que tout dépôt de déchets, même « verts », est strictement interdit en forêt (article L541-3 du code de l'environnement).

La pression du gibier sur la flore et la régénération (abroussètements) n'est pas à négliger. Lors des exploitations (par des professionnels et/ou des particuliers), les passages non canalisés d'engins tassent et réduisent le potentiel des sols.

Lors de la réunion de concertation du 01/07/2023, la commune de Danjoutin s'est positionnée sur des enjeux orientant la gestion et les a hiérarchisés par canton. A l'échelle de la forêt, la fonction environnementale devient prioritaire. En deuxième position figure la fonction sociale. Puis en dernière position, sont placées la fonction paysagère et la fonction de production de bois. Il est toutefois demandé que le bilan financier soit équilibré dans la gestion (à l'exception des interventions sociales et environnementales).

9200-16-GUI-EAM-033 Aménagement forestier synthétique

2

### BILAN DE L'APPLICATION DE L'AMÉNAGEMENT PRÉCÉDENT

L'aménagement précédent (2001-2020) a dans l'ensemble été respecté. Il était composé d'une série unique en futaie inéquivalente par parquets. Les peuplements sont régularisés par parquets. Le taux de régénération est en deçà des attentes : 8,90 ha sont effectivement régénérés pour 21 ha prévus en régénération. 3,3 m<sup>3</sup>/ha/an ont été prélevés sur les 20 années de l'aménagement. Ce chiffre doit être comparé avec une production estimée à 5,0 m<sup>3</sup>/ha/an. Pour la période 2001-2023, le bilan financier présente un revenu net de 33 €/ha/an sur la surface retenue pour la gestion : 71 €/ha/an de recettes et d'aides financières et 38€/ha/an de dépenses, frais de garderie compris.

### PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT 2024-2043

Pour l'avenir, l'enjeu majeur est de commencer l'adaptation de la forêt aux changements climatiques en renouvelant les plus vulnérables, en diversifiant les essences et en protégeant les sols. Le traitement en futaie par parquets sera appliqué sur 117,08 ha, prenant en compte la diversité des stations, des essences et des types de peuplements.

Deux lots de vieillissements en parcelles 14 et 20 sont inclus dans ce traitement. Les peuplements à faible fertilité seront traités de manière extensive pour maintenir un état boisé.

Le groupe de régénération est de 23,12 ha pour compenser le retard de renouvellement et renouveler les peuplements les plus vulnérables.

9,10 ha seront classés « hors sylviculture » en fonction du contexte :

- Les sols à fertilité très faible seront tassés en libre évolution.
- Un lot de sénescence est créé en parcelle 11 où les arbres seront conservés jusqu'à leur effondrement naturel.
- Une partie du canton du Pâquis est placée hors sylviculture du fait des enjeux liés à l'accueil du public et du besoin de protection des écosystèmes.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

**pour les coupes :**  
Le prélèvement augmentera sensiblement. Ainsi, 595 m<sup>3</sup> pourront être exploités annuellement, vendus sur pied, délivrés à la commune ou exploités en bois façonnés. Avec 4,6 m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface totale et 5,3 m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface en sylviculture les prélèvements estimés sont sensiblement à légèrement plus élevés que la production biologique de la forêt, estimée à 5,0 m<sup>3</sup>/ha/an en bois fort. L'effort de régénération explique ces hausses. Les recettes suivront les guides sylvicoles et permettront la poursuite de la dynamisation de la sylviculture.

Les prescriptions des documents de gestion environnementale sont respectées.

**pour les travaux :**  
Les travaux sont également prévus à la hausse car il faut suivre les régénérations acquises en plus d'installer et accompagner les surfaces de jeunesse à venir. Les travaux doivent être effectués au profit d'une régénération naturelle viable et bien conformée autant que possible. Les essences peu présentes sont à favoriser. En cas de régénération naturelle insuffisante, le recours à la plantation d'essences diversifiées devra être envisagé.

De plus, un entretien des limites et de la desserte est à prévoir. Ce qui représente globalement un budget annuel de travaux de 13 100 €/an en gestion courante.

L'effort financier consenti fait écho à la volonté de la municipalité d'assurer le renouvellement des peuplements tout en conduisant à léguer aux générations futures une forêt en meilleur équilibre, plus apte à remplir ses fonctions économiques, écologiques et sociales (recherche de l'équilibre des structures et des prélèvements pour le long terme).

D'autre part, des actions environnementales (étude amphibien, atlas de la biodiversité, conservation d'arbres remarquables, ...) et sociales (soirées d'accueil du public, parcelle pédagogique, ...) sont envisagées pour respecter la volonté de la commune de placer ces enjeux en priorité dans la gestion de leur forêt. Ces actions dépendent toutefois de financements externes et leur réalisation ne met pas en question le pérennité des écosystèmes forestiers.

**BILAN PRÉVISIONNEL**  
Le bilan financier prévisionnel dans les conditions économiques actuelles présente un revenu net de 600 €/an en ne tenant compte que des actions liées à la gestion courante et à l'équilibre en tenant compte des actions environnementales et sociales (avec les financements externes). Il est inférieur au 4 100 €/an réalisés entre 2001 et 2023 pour les raisons suivantes : quantité de travaux plus importante avec une part plus conséquente de plantations, avec des protections contre le gibier ; mise en place d'interventions à vocations environnementales et sociales ; diminution de la surface en production et donc des surfaces apportant des recettes ; diminution de l'accroissement des peuplements du fait de changements climatiques.

Le bilan financier de ces 20 prochaines années n'est cependant qu'une moyenne estimative et n'a donc qu'un caractère indicatif. En effet, de nombreuses incertitudes (ours du bois, type de récoltes, inflation des prix de travaux, dépérissements liés à des phénomènes biologiques et abiotiques) rendent difficiles les prévisions sur une période aussi longue.

Avec ces orientations, le nouvel aménagement de la forêt communale de Danjoutin pour la période 2024-2043 devra répondre aux enjeux de cette forêt et aux attentes de la commune en termes de revenus et priorités écologiques et d'accueil du public.

Ce document s'inscrit dans le processus d'une gestion à long terme pour la pérennité des écosystèmes forestiers.

9200-16-GUI-EAM-033 Aménagement forestier synthétique

3

# Synthèse du document de gestion

# 1. ÉTAT DES LIEUX

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE DANJOUTIN
N° Modification d'aménagement	
Numéro du ou des départements de situation	90
Communes de situation	Danjoutin
N° ONF de la région nationale IFN de référence	318- Pays de Belfort et Montbéliard

## Généralités sur la forêt

Période d'application		Année début	Année échéance
		2024	2043
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement	
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté
Forêt communale de Danjoutin	F3718100	126 ha 18 a 34 ca	16/12/2007
			2007
			2020
Surfaces de l'aménagement			
Surface cadastrale	126 ha, 18a 34ca		
Surface retenue pour la gestion	126,18 ha		
Surface boisée en début d'aménagement	124,33 ha		
Surface en sylviculture de production	117,08 ha		

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	11 ha	12 ha	26 ha	78 ha	126 ha
Fonction écologique		126 ha	<1 ha		126 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		126 ha			126 ha
Protection contre les risques naturels	126 ha				126 ha

## Éléments de contexte Souhaits de la commune propriétaire

Espace boisé classé	126 ha	Inscription au PLU
Schéma directeur de desserte forestière	74 ha	Schéma directeur de desserte forestière « Grands bois de Méroux à Bessoncourt »

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	5 ha
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	>1ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	3 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	1 ha
Pratique de l'affouage	117 ha
Dispositifs de recherche	1 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	126 ha

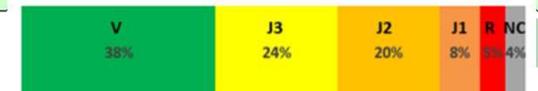
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
4	4 - Chêne sessiflore-(hêtre)-charmaie xérophile sur sol très superficiel sur calcaire	4,13 ha	3%
5-	5- Hêtre-chêne sessiflore-charmaie sur sol assez superficiel	17,17 ha	13%

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
Chêne sessile		29%
Hêtre		20%
Charme		19%
		12%
		5%
		4%

Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
O1	O1 - TSP ou futaie ouverte sur semis naturels (règle classe 1 : hauteur moyenne comprise entre 0 et 1,6 m)	4,30 ha	3%

## Description du sol, des peuplements et des niveaux de vulnérabilité

Code	Libellé	Classe de sensibilité au déficit hydrique	Intitulé	Essences présentes concernées	%
BM	BM - Peuplement irrégulier	1	Très sensible	Aulne glutineux et saule	0,10
BM-OB	BM-OB - Peuplement irrégulier	2	Sensible	Sapin pectiné	0,10
OB	OB - Peuplement irrégulier	3	Assez tolérante	Hêtre, charme, chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, ...	53,51
OB-TGB	OB-TGB - Peuplement irrégulier	4	Tolérante	Chêne rouge	0,10
TGB	TGB - Peuplement irrégulier	5		Chêne sessile, tilleul à petites feuilles, merisier, ...	38,38
IR	IR - Ir	6		Erable champêtre, tilleul à grandes feuilles, ...	6,11
RUI+	RUI+ - Peuplement ruiné	7			<0,10
RUI-	RUI- - Peuplement ruiné				<0,10
R5	R5 - Futaie adulte				
VB	VB - Espace nu				
PMIC	PMIC - Pe				
EMP	EMP - Emprise de				





### 3 RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

## Synthèse chiffrée

Production biologique estimée			
en m³/ha/an sur surface sylviculture	5,0 m³/ha/an		
soit sur l'ensemble en sylviculture	585 m³/an		
Bilan annuel des récoltes	prévisible	conditionnel	passé*
Feuillus ( f )	370 m³/an		
	0 m³/an		
	370 m³/an	0 m³/an	
	247 m³/an		
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>617 m³/an</b>	<b>0 m³/an</b>	<b>419 m³/an</b>
dont % de prod. acid.			5%
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	4,9 m³/ha/an		3,3 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	5,3 m³/ha/an		3,6 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles	247 m³/an		
Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	conditionnel	passé*
Régénération	303 m³/an		148 m³/an
Amélioration	314 m³/an		271 m³/an
Autres (dont irrégulier)	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	conditionnel	passé*
Revettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)	13 100 – 17 800		7580
Revettes chasse	360		38
Autres recettes			2
Subventions et aides possibles		2 900	588
Dépenses travaux sylvicoles	7 700 – 10 500		3100
Dépenses travaux infrastructure	2 500 – 3 300		133
Dépenses travaux non sylvicoles	4 000 – 5 400		97
Dont foncier	900 – 1 200		
Dont vocation sociale	900 – 1 200		
Dont vocation environnementale	2 300 – 3 000		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	1 800 – 2 100 €		772
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	252 €		
<b>Bilan annuel hors interventions à vocations environnementales et sociales</b>	<b>500 - 700</b>	<b>/</b>	<b>4 106 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion</b>	<b>4 - 6</b>	<b>/</b>	<b>33</b>
<b>soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production</b>	<b>5 - 6</b>	<b>/</b>	<b>35</b>
<b>Bilan annuel total</b>	<b>-3 300 – -2 400</b>	<b>2 900 €</b>	<b>4 106 €</b>
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	-28 - -20	23	33
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	-30 - -22	25	35

\* Période du bilan passé : 2001-2023

## Bilan financier



# Principales évolutions du document de gestion

## *En vue de changements climatiques*



Utilisation de la notion de **cortège d'essences adaptées par station**



Modification des indicateurs de renouvellement en basant les **analyses sur la vulnérabilité**



Recours à de **nouveau traitement** pour des sols à faible potentiel de production



**Programmes de coupes et de travaux plus flexibles** pour s'adapter à de potentiels dépérissements

## *Dans le cadre d'un dialogue forêt société*



**Questionnaire détaillé sur les souhaits** de la commune pour sa forêt



**Présentation du panel complet de possibilités techniques** pour aboutir à un choix de gestion



**Temps d'échanges supplémentaires** avec les élus et les habitants

# Objectifs de gestion





## Objectifs de gestion retenus

### ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE FORESTIER

Comment ?



En l'adaptant aux **évolutions du climat** :

Par le **renouvellement** des peuplements les plus vulnérables



Par la valorisation et l'apport de **diversité** en essences



Par la protection des **sols**

Par le maintien de la **biodiversité**

En respectant les fonctions de





## Rappel du positionnement de la commune lors de la réunion sur les choix de gestion du 09/10/2023

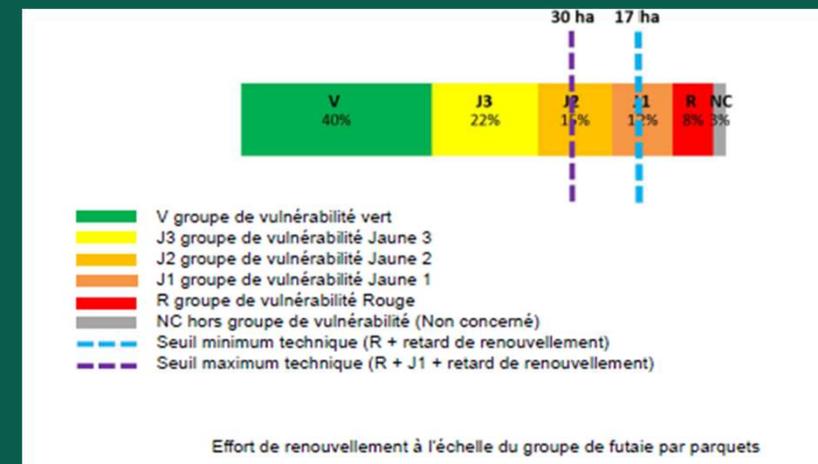
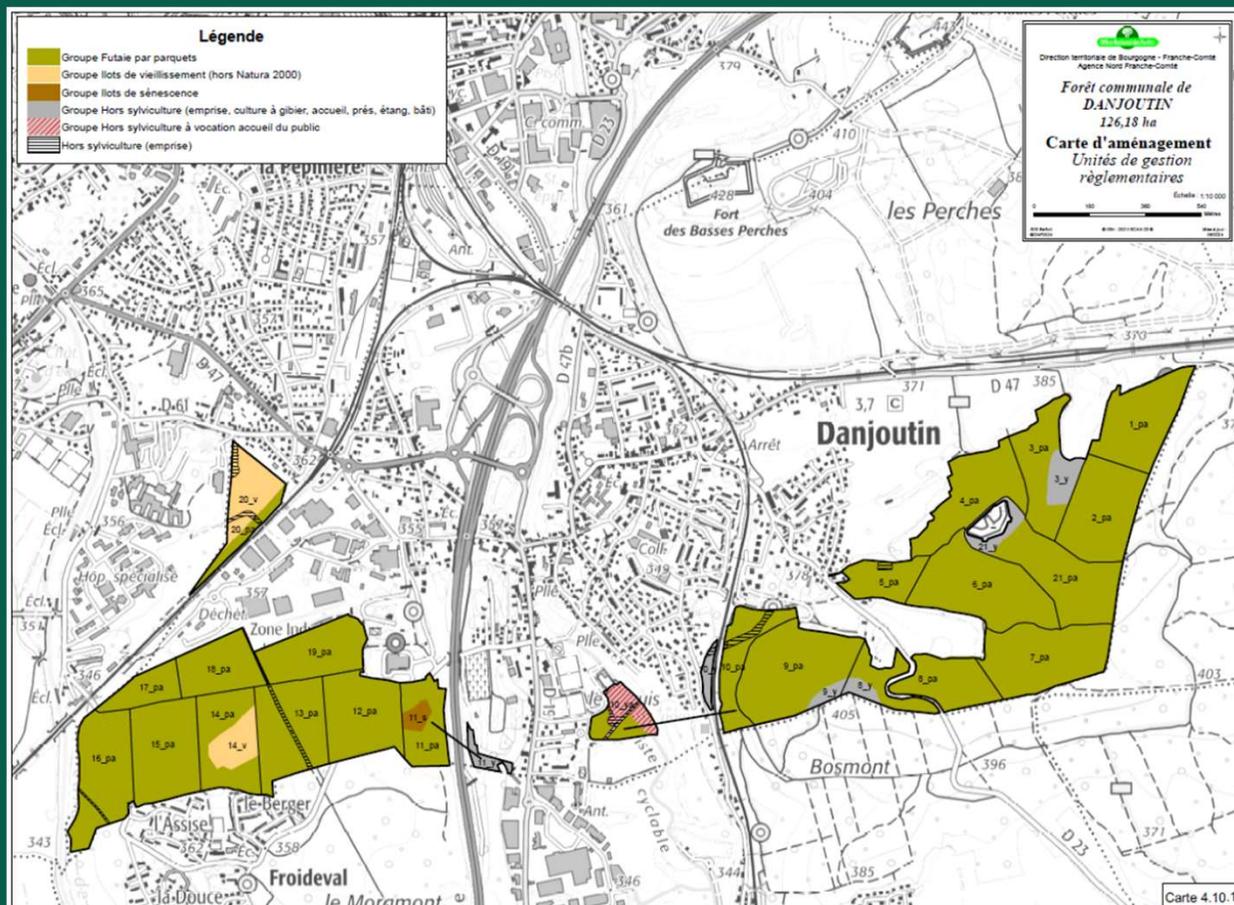
Enjeux	Production	Ecologique	Accueil du public	Paysage	
Canton					
Le Bosmont Parcelles 1 à 10 (en partie) et 21	1	5	3	1	/10
Le Pâquis Parcelle 10 (en partie)	1	3	5	1	/10
Le Grand bois Parcelles 11 (en partie) à 19	1	5	3	1	/10
Parcelle 11 partie entre autoroute et Z.A.C des Prés	Pas d'accès à la parcelle				/10
Le Chênois Parcelle 20	1	5	3	1	/10

Volonté que le bilan financier soit équilibré pour la gestion forestière courante  
(hors interventions sociales et environnementales)  
*Révision de l'aménagement de la forêt communale de Danjoutin – Réunion de concertation du 01/07/2024*



Objectifs de gestion

# Carte d'aménagement



- Travail à partir des propositions retenues lors de la réunion sur les choix de gestion
- Définition des priorités de régénération en fonction de la vulnérabilité
- Distinction entre les peuplements à faible risque et les peuplements où la régénération peut être envisagée
- Ajustements de classements entre le groupe de gestion extensive et les groupes de hors sylviculture
- Délimitation précise et relevé des îlots de vieillissement et de l'îlot de sénescence



## TRAITEMENTS SYLVICOLES RETENUS

..... EN FORÊT COMMUNALE DE DANJOUTIN .....

utilisés comme outils de gestion sur les 20 ans de l'aménagement,  
ils sont déclinés en fonction du sol et du peuplement en place.

### Futaie par parquets

**117,08 ha**

*soit 92,79 %*

Dont 12,06 ha en gestion extensive (9,56%)

Et dont 105,02 ha à but de production (83,23%)



### Hors sylviculture

**9,10 ha**

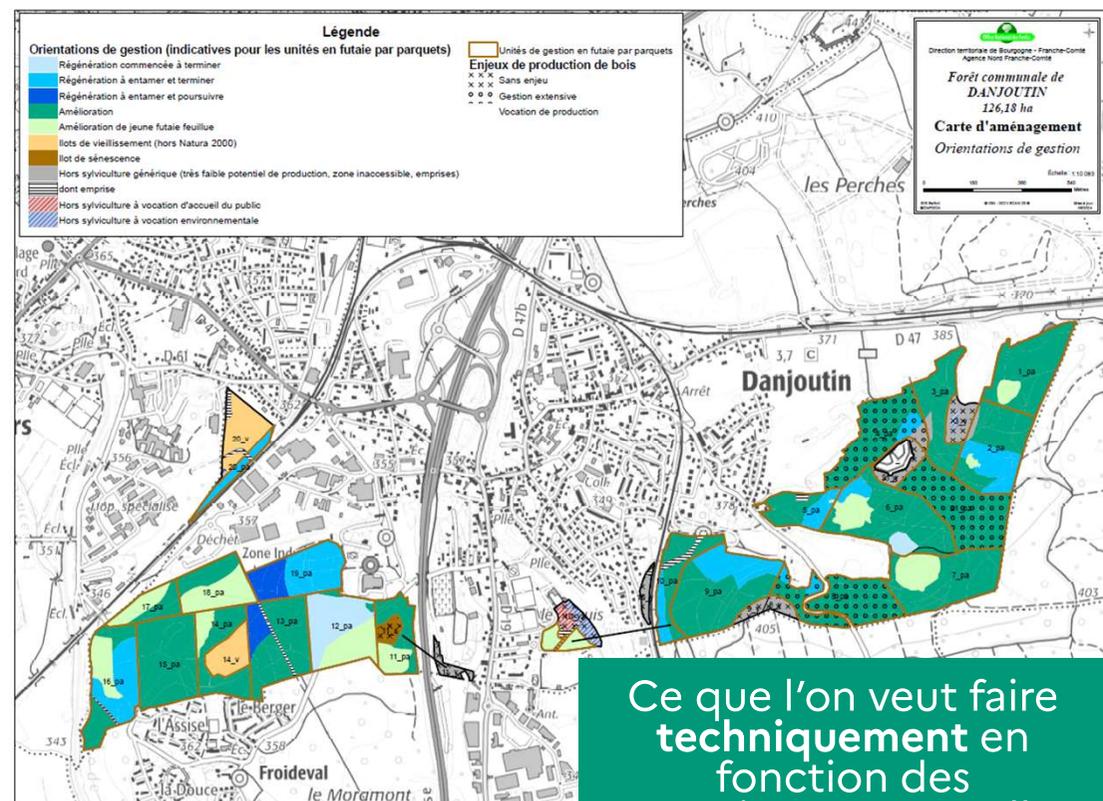
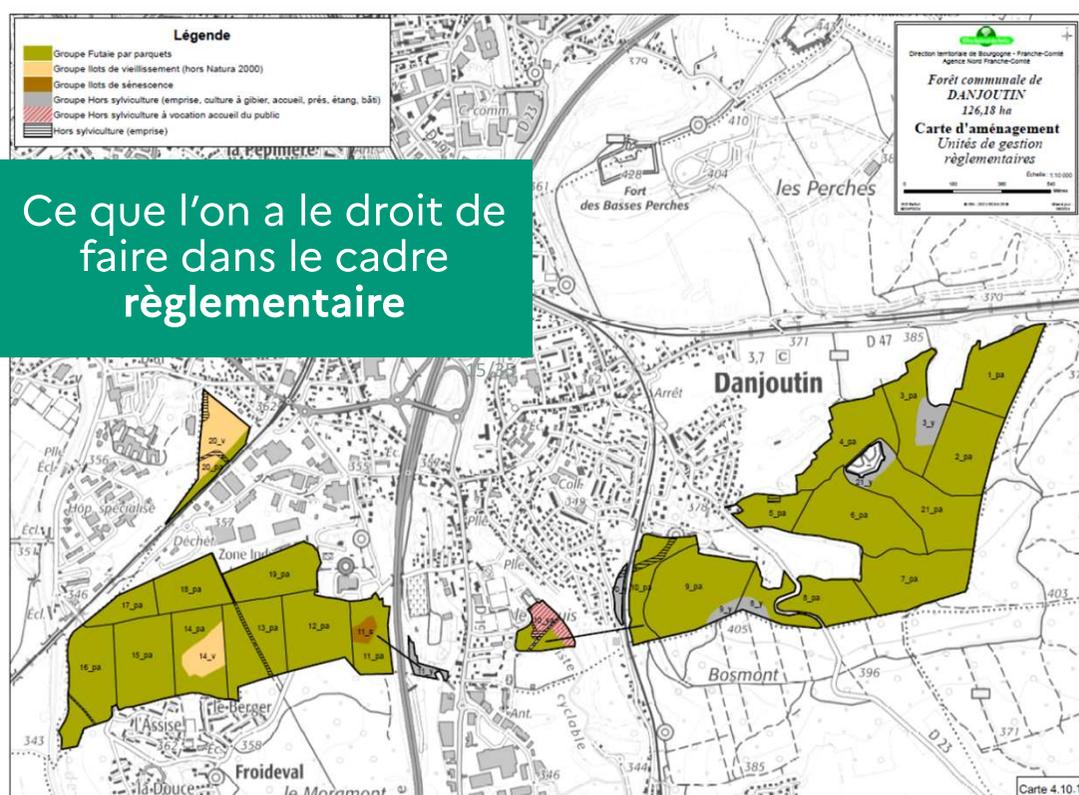
*soit 7,21 %*





# Déclinaison de la carte d'aménagement

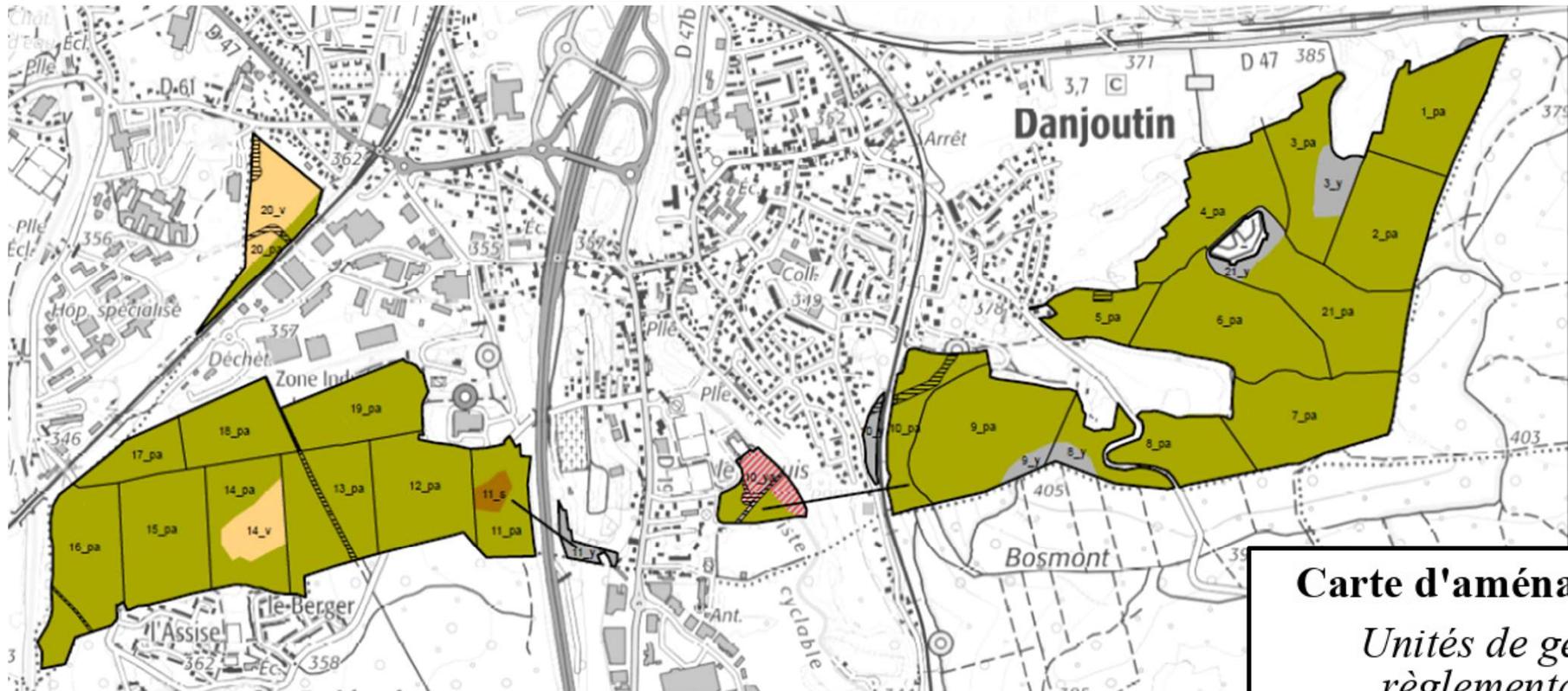
## Notions de groupes réglementaires et d'orientations de gestion





## Légende

-  Groupe Futaie par parquets
-  Groupe Ilots de vieillissement (hors Natura 2000)
-  Groupe Ilots de sénescence
-  Groupe Hors sylviculture (emprise, culture à gibier, accueil, prés, étang, bâti)
-  Groupe Hors sylviculture à vocation accueil du public



## Carte d'aménagement

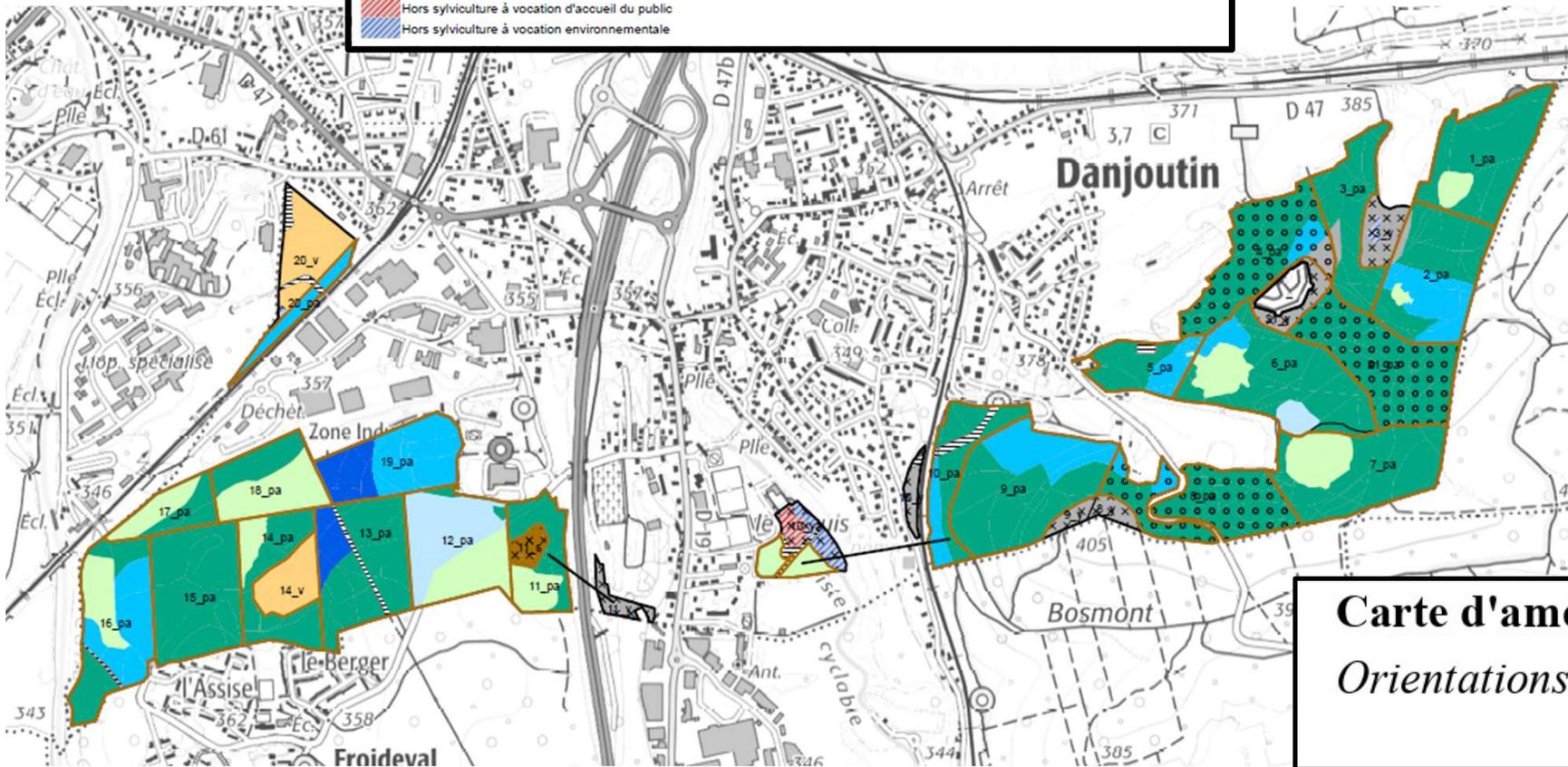
Unités de gestion  
réglementaires

Échelle : 1:10 000



**Légende**

<b>Orientations de gestion (indicatives pour les unités en futaie par parquets)</b>	<b>Unités de gestion en futaie par parquets</b>
■ Régénération commencée à terminer	■ Unités de gestion en futaie par parquets
■ Régénération à entamer et terminer	<b>Enjeux de production de bois</b>
■ Régénération à entamer et poursuivre	× × × Sans enjeu
■ Amélioration	○ ○ ○ Gestion extensive
■ Amélioration de jeune futaie feuillue	--- Vocation de production
■ Ilots de vieillissement (hors Natura 2000)	
■ Ilot de sénescence	
■ Hors sylviculture générique (très faible potentiel de production, zone inaccessible, emprises)	
■ dont emprise	
■ Hors sylviculture à vocation d'accueil du public	
■ Hors sylviculture à vocation environnementale	



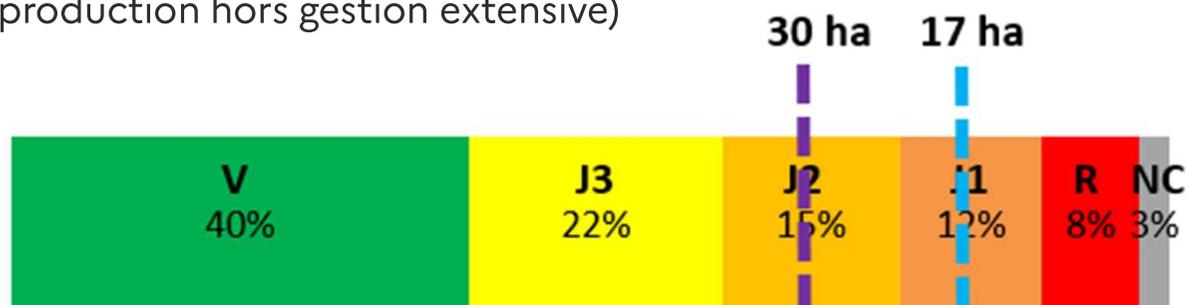
**Carte d'aménagement**  
*Orientations de gestion*

Échelle : 1:10 000



# Effort de renouvellement et niveau d'investissement

Priorisation du renouvellement en fonction de la vulnérabilité dans le groupe de **futaie par parquets** (surface à but de production hors gestion extensive)



— Seuil minimum technique  
 — Seuil maximum technique

ITINÉRAIRE DE RENOUVELLEMENT	PROPORTION INDICATIVE DE L'EFFORT DE RENOUVELLEMENT
	Surface à vocation de production forte
Régénération naturelle	70%
Régénération naturelle assistée (plantation de placeaux)	20%
Plantation en plein	10%

*Modification des proportions pour respecter l'équilibre financier de gestion courante*

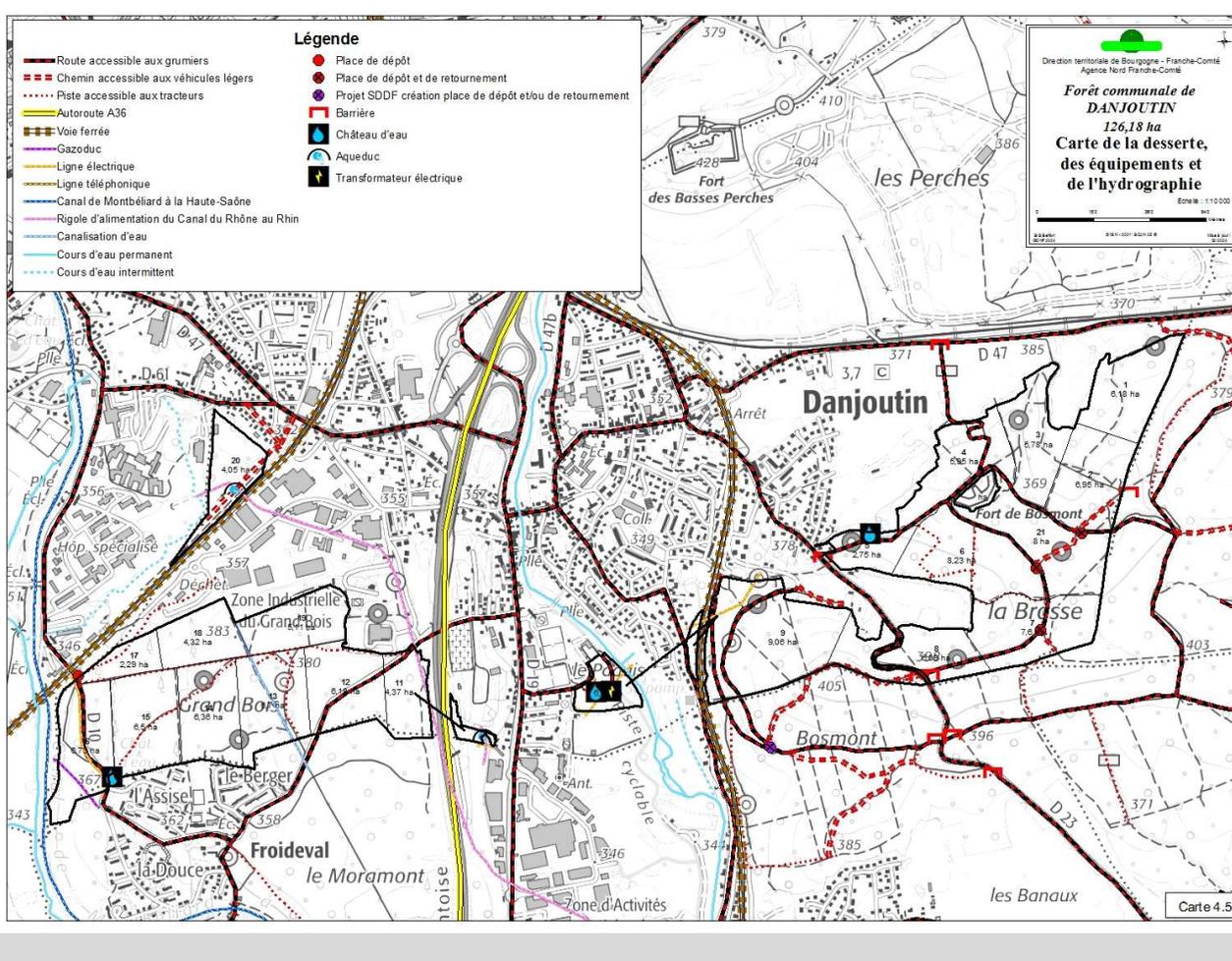
En cas de plantation :

- cibler les sols aux meilleurs potentiels et sélectionner les essences adaptées,
- préférer des essences faiblement présentes ou absentes de la forêt et tolérantes aux déficits hydriques
- protéger contre le gibier

➔ Apporter une meilleure résistance aux changements climatiques et diversifier la forêt.

# Choix de gestion – autres mesures

## Fonction de production Amélioration de la desserte



### Choix retenus par la commune

- **Priorité 1 : Entretien de l'existant**
- **Priorité 2 : Amélioration sur le Grand Bois et le Chênois (en fonction du classement) :**
  - en parcelle 13 : empierrement de l'emprise de conduite d'eau et création de quai de chargement pour faciliter le stockage et l'accès des grumiers (chargement actuellement depuis la départementale)
  - en parcelles 16 et 17 : empierrement de la sommière et création de quai de chargement pour les grumiers (projet évoqué avec celui de la SPA)
  - en parcelle 20 améliorer l'accès pour grumier ou convention pour passage par centre équestre
- **Priorité 3 Amélioration Bosmont**
  - en parcelles 8 et 9 : modification des accès pour faciliter l'entrée des grumiers (virages serrés et barrières étroites)

*(Priorité 3 non retenue après calcul du bilan financier)*



## Engagements environnementaux

### Sur l'ensemble de la forêt communale

- Maintien de **milieux ouverts** → petites trouées de chablis
- Maintien de **zones humides** en intérêt écologique
- Trame d'arbres disséminés à **haute valeur écologique** et/ou essentiel à la survie de certaines espèces
- Mise en place de deux **îlots de vieillissement** prolongeant l'âge d'exploitabilité des bois et d'un **îlot de senescence** conservant les arbres jusqu'à effondrement naturel
- Adapter les interventions en fonction du cycle vital d'**espèces rares ou protégées**
- Privilégier autant que possible la **régénération naturelle**

Engagements pris  
par la **commune**  
propriétaire

Mesures déjà  
intégrées dans la  
**gestion courante**



# Choix de gestion – autres mesures

## Fonction environnementale

### Choix retenus

Etude sur les mares pour connaître les espèces et pouvoir orienter les besoins avant toute intervention

Atlas de la biodiversité possible et subventionnable par le Fond Vert mais démarche extérieure au régime forestier



# Choix de gestion – autres mesures

## Fonction sociale

### Choix retenus

Schéma d'accueil du public (lister les besoins d'évolution et les pistes d'amélioration)

Implantation de parcelles pédagogique en concertation (commune, école, ONF, COFOR)

Conservation d'arbres remarquables (si pas de danger)



Travail dans les lisières pour préserver le **paysage**  
Accueil du **public**

Coupe de **sécurisation** des  
périmètres et  
des sentiers de **randonnée**

Conservation du **patrimoine**  
acquis par  
les générations précédentes



outin – Réunion de concertation du 01/07/2024

# Programme d'action





# Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture de product. (ha)	Répartition (%)	Âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	Toutes essences assez tolérantes à tolérantes au déficit hydrique cf. 1.3 Surface à potentiel de production bon à élevé	92,86 ha	79,13 %	150 ans	60 cm
Chêne sessile	Toutes essences assez tolérantes à tolérantes au déficit hydrique cf. 1.3 Surface en gestion extensive	12,06 ha	10,31 %	150 ans	50 cm
Chêne sessile	Toutes essences assez tolérantes à tolérantes au déficit hydrique cf. 1.3 Ilot de vieillissement en parcelle 14	2,12 ha	1,97 %	200 ans	85 cm
Chêne pédonculé	Toutes essences assez tolérantes à tolérantes au déficit hydrique cf. 1.3 mais présence majoritaire de CHP Ilot de vieillissement en parcelle 20	2,57 ha	2,20 %	180 ans	80 cm
Chêne pubescent	Toutes essences assez tolérantes à tolérantes au déficit hydrique cf. 1.3 Surface à potentiel de production bon à élevé avec prévision de plantation d'essences xéroclines par placeaux ou en plein par parquets	6,93 ha	5,93 %	140 ans	55 cm
Copalme d'Amérique (Liquidambar)	Ilot d'avenir – démarche expérimentale	0,54 ha	0,46 %	Sans données en l'état actuel	
TOTAL		117,08 ha			

Adaptation au type de sol

Prévision du changement climatique





# Coupes et planifications

Coupes périodiques  
et **planifiables** par l'état  
**d'assiette** avec prévisions  
annuelles pour les unités  
de gestion :

- en amélioration 1 et 2
- en préparation
- en vieillissement



Coupes **apériodiques**,  
dates indicatives pour :

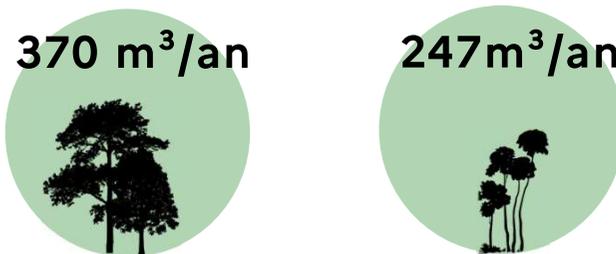
- les régénérations
- les coupes de sécurisation
- les unités en jeunesse
- la matérialisation des cloisonnements





# Coupes et prélèvements

## Estimation des récoltes annuelles



**Total : ≈ 585 m<sup>3</sup>/an**

Régénération : 303 m<sup>3</sup>/an

Autres coupes : 314 m<sup>3</sup>/an

## Bilan annuel des récoltes :

**4,9 m<sup>3</sup>/ha/an** sur la surface totale de la forêt

**5,3 m<sup>3</sup>/ha/an** sur la surface en sylviculture de production

L'accroissement moyen correspond à une **estimation de la production biologique**

Comparaison avec les **récoltes passées** (2001-2023)

419 m<sup>3</sup>/an

Comparaison avec l'**accroissement estimé**

5,0 m<sup>3</sup>/ha/an





# Travaux Travaux sylvicoles

**Investissements** : phase d'installation  
(entre 8 et 13 ans)

**En cas de plantation :**

Travail du sol  
Fourniture et mise en place  
d'essences adaptées  
Pose de protections ou répulsifs  
(Prévoir le retrait des protections)  
Dégagements

**En cas de régénération naturelle :**

Broyage ou arrachage de ronce  
Prévision de plantations de divers  
adaptés à la station sur 10 à 15 %  
de la surface  
Dégagements

.....

**Entretiens** : phase de qualification  
(jusqu'à la première éclaircie)

Nettoiements / Dépressages  
Tailles de formation / Elagages

/!\  
La croissance  
des jeunes  
peuplements  
dépend  
fortement de la  
pression du  
gibier

Les essences  
diverses non  
invasives doivent  
être conservées  
et valorisées

Le sol doit  
être préservé  
dès la phase  
de jeunesse



# Travaux

## Autres travaux

---

### Travaux d'infrastructure



**Entretien de routes** empierrées par reprofilage et rechargements ponctuels en concassé et **fauchage** des accotements et talus (attention aux périodes d'intervention).

### Autres travaux



Tous les 10 ans, entretien du **périmètre** ou du **parcellaire** par mise à la peinture et entretien manuel.

Indispensable pour pérenniser les **marques de propriétés forestières de la commune** et matérialiser la localisation des coupes et travaux.

Mise en place de concessions

# Bilan financier



DONNEES INDICATIVES





# Estimation des recettes des ventes de bois

## Recettes bois

13 100 – 17 800 €/an

## Autres recettes

Chasse : 360 €/an

## Dépenses de travaux

Travaux sylvicoles : 7 700 – 10 500€ /an

Travaux infrastructure : 2 500 – 3 300€/an

Travaux non sylvicoles : 4 000 – 5 400 €/an

*Dont foncier : 900 – 1 200 €/an*

*Dont actions à vocation sociale : 900 – 1 200 €/an*

*Dont actions à vocation environnementale : 2 300 – 3 000 €/an*

## Autres dépenses

Frais de garderie : 6 435 €/an

Contribution à l'ha : 1 044 €/an

## Apport conditionnel

Subventions et aides possibles : 2 900 € /an

## Total des recettes estimées

13 400 – 18 100 €/an

## Total des dépenses estimées

12 900 – 17 300 €/an (gestion courante)

3 100 – 4 200 €/an (actions  
environnementales et sociales)

16 000 – 21 500 €/an (total)



L'aménagement donne des **objectifs** sur le moyen terme



La **gestion courante adapte** ces lignes directrices chaque année

Ces valeurs sont **estimatives** et peuvent **fluctuer** en fonction des cours du bois, de phénomènes biotiques ou abiotiques, ...

Certaines actions ne seront engagées qu'en cas de subventions





# Bilan financier annuel estimatif



Moyenne annuelle	Estimation 2024-2041	Passée 2001-2023
Moyenne annuelle (hors interventions à vocations environnementales et sociales)	500 – 700 €/an 4 – 6 €/ha/an	4 106 €/an 33 €/ha/an
Moyenne annuelle totale (dont interventions sociales et environnementales et subventions)	Bilan à l'équilibre	





# LA COMMUNE PROPRIÉTAIRE GARDE LA MAIN !



La commune est consultée chaque année sur des propositions de gestion adaptée à chaque peuplement :  
programme de travaux  
état d'assiette (coupes).





## LISTE DES PRINCIPAUX BIENFAITS DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER

Biens	Bois	Bois d'œuvre Bois d'industrie Bois-énergie Objets d'artisanat
	Non-bois	Sapins de Noël Graines pour la production de jeunes arbres en pépinière Chasse : gibier (viande, peaux, trophées)... Cueillette : champignons, petits fruits, châtaignes, ail des ours Miel Éléments décoratifs: écorces, lichens, mousses, pives, gui,...
Services	Environnementaux	Protection des sols (érosion, glissement de terrain,...) Réduction et stockage du carbone atmosphérique Purification de l'air (gaz polluants, poussières) Filtrage de l'eau (qualité chimique bactériologique) Régulation du débit des eaux Écosystèmes diversifiés et complexes Élément de l'équilibre naturel et climatique
	Sociaux et culturels	Espace de délasserment et d'éducation Ambiance sensorielle et d'éveil Structuration du paysage Source d'inspiration (art,...)

Source : *Diversité biologique dans le quotidien forestier*, Alfter & al., 2016

Révision de l'aménagement de la forêt communale de Danjoutin – Réunion de concertation du 01/07/2024





# LA FORÊT NE DOIT PAS ÊTRE RÉSUMÉE À DES CALCULS FINANCIERS



L'aménagement n'estime financièrement que certains de ces bienfaits  
N'oublions pas tous les autres... appelés **aménités**

Les services rendus par la forêt représentent **11 fois plus**  
que la valeur commerciale de la vente de bois.

**« LA FORÊT VAUT PLUS QUE SON PRIX »**

*Diversité biologique dans le quotidien forestier, Alfter & al., 2016*





**Office National des Forêts**

Merci pour votre attention.  
Nous restons à votre disposition.

Technicien forestier territorial : Quentin ROY

Responsable d'unité territoriale : Garance BOUST

Cheffe de projet aménagement : Emma SEIGNOBOS



# Pour finaliser la révision de l'aménagement...

**Un avis doit être émis par délibération du conseil municipal**

